



DEPARTEMENT DE L'HERAULT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL  
DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT DES  
ORDURES MENAGERES PEZENAS-AGDE

SEANCE du 13/12/2023

DLB 2023/644

L'an deux mille vingt-trois et le mercredi 13 décembre à 18h00, les membres du Comité Syndical du SICTOM Pézenas-Agde se sont réunis en session ordinaire, à la salle des fêtes de BESSAN, sous la Présidence de Monsieur Sébastien FREY, Président.

**Date de la convocation :** 07/12/2023

**Affichage de la convocation :** 07/12/2023

**Etaient Présents :**

Gérard ABELLA, André ALBERTOS, Alice ARRAEZ, Philippe AUDOUI, Jean AUGE, Marie BALLESTERO, Philippe BARON, Mathieu BENEZECH, Jean BLANQUEFORT, Jean-Marie BOUSQUET, Stéphane BOYER, Didier BRESSON, Christophe CASTAN, Laurent COMBES, Michel FARENC, Philippe FAURE, Sébastien FREY, Bertrand GELLY, Gil GEORGERENS, Rémy GLOMOT, Didier GROUSELLE, Chantal GUILHOU, Evelyne GUY, Jean-Yves LE BOZEC, Caroline LEVANNIER, Georges LOPEZ, Laurence MABELLY, Claude MARCO, Pierre-Marie MARHUENDA, Gérard MARTINEZ, Marie-Hélène MATTIA, Alain MALRIC, Fabrice MAURRAS, Jacques MONCOUYOUX, Bernard MONTAGUD, Christiane MOTHES, Jean-René PENAS, Stéphane PEPIN-BONET, Christian PEREZ, Christine PRADEL, Lionel PUCHE, Régine ROSENFELD, Pierre-Jean ROUGEOT, Jean ROUSSEL, Véronique SALGAS, Michel SANCHEZ, Marie-Agnès SCHERRER, Jean-Louis THERON, René VERDEIL, Sylvian VIALE.

**Absents représentés par leur suppléant :**

Francis BOUTES représenté par Gérard Francine, Carole MAUREL représentée par Sylvie MACEL, Véronique REY représentée par Marie-Laure LLEDOS.

**Absents Excusés :**

Jean-Louis ABADIE, Claude ALLINGRI, Claude BASTIER, Nathalie BASTOUL, Viviane BAUDE TOUSSAINT, Jacques BOLINCHES, Jérôme BONNAFOUX, Jacques CANTAGRILL, Francis CASTAN, Jean-Jacques CORON, Jordan DARTIER, Sandrine DENIER, Gilles D'ETTORE, Philippe ENJERLIC, Francis FORTE, Pascal FICHAUX, Julie GARCIN SAUDO, Vincent GAUDY, Robert GELY, Joséphine GROLEAU, Frédéric GUARNIERI, Jean-François HIGONENC, Vincent HUGOT-CONTE, Bernard ICHE, Blandine LAIRD, Jean-Louis LAUX, Sylvie LERMET, Christophe LLOP, Michel LOUP, Patrick MARTINEZ, Françoise MEMBRILLA, Catherine MONTARON SANMARTI, Louis PASCAL, Christophe PASTOR, Gérard PERRIN, Daniel RENAUD, Armand RIVIERE, Thierry ROQUE, Frédéric ROYE, Gaby RUIZ, Michel SALLES, Henry SANCHEZ, Bernard SAUCEROTTE, Edgar SICARD, Alain SICILIANO, Michèle TARDY, Bernadette TAURINES FARO, Christophe THOMAS, Jean-Michel ULMER, Nicole VICENTE, Claude VISTE.

**Secrétaire de séance :**

Pierre-Marie MARHUENDA

**Objet : Lancement d'un appel d'offres ouvert sous la forme d'un accord-cadre à bons de commandes pour le broyage, le transport et traitement du bois B issu des déchèteries du Secteur NORD du SICTOM Pézenas - Agde**

Le gisement de Bois B collecté dans le réseau des déchèteries de la collectivité représente environ 8 000 tonnes /an. Ce gisement est en priorité transporté en régie depuis les sites vers la plateforme du quai de transfert d'Agde pour y être broyé avant d'être évacué vers les filières de traitement par le biais d'un marché subséquent qui met en concurrence plusieurs prestataires.

Cependant pour s'assurer une solution en cas de panne du broyeur et pour optimiser le transport du Bois B issu des déchèteries du Nord du territoire qui sont les plus éloignées du site d'Agde, la collectivité souhaite engager une consultation pour une prestation qui inclue le broyage du bois B et qui permette de réduire les coûts de logistique tout en assurant une solution de secours pour l'évacuation de ce produit.

Cette prestation de broyage, transport et traitement du bois B issu des déchèteries du secteur nord du SICTOM concerne un volume minimum de 500 tonnes / an et un maximum de 3000 tonnes / an. Valeur estimative du lot : 288 000 € HT/an soit 1 152 000 € HT pour la durée du marché (1 an renouvelable 3 fois).

Monsieur le Président sollicite l'autorisation de lancer cette consultation et dès lors que la CAO aura attribué le marché, l'autorisation de signer toutes les pièces du marché et ce pendant toute la durée de son exécution.

Le Comité Syndical,

Ouï l'exposé de son Président,

Après avoir délibéré,

**AUTORISE** Monsieur le Président à lancer sous la forme d'un appel d'offres ouvert le marché « Broyage, le transport et traitement du bois B issu des déchèteries du Secteur NORD du SICTOM Pézenas- Agde »,

**AUTORISE** Monsieur le Président dès lors que la CAO aura désigné le titulaire du marché à signer ledit marché ainsi que toutes pièces y afférent.

Ont signé au registre les membres présents.

Fait les jours mois et an susdits.

Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,  
- informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois à compter de la transmission au représentant de l'État le 14/12/2023 et de sa publication le 14/12/2023

A Nézignan l'Évêque, le 14/12/2023